

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1442

Artikel: Histoire papale : la Suisse et la béatification de Pie IX
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026172>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse et la béatification de Pie IX

Dans une encyclique, Pie IX a accusé la Suisse de violer le droit international. Et les traces de son action sont encore visibles. Mais ce passé n'a guère été évoqué à l'occasion de sa béatification. Fin du Kulturkampf ou mémoire courte? Rappels.

EN 1870, LE triomphe des Etats-nations que traduisent et l'unité allemande et l'unité italienne remet en cause la répartition des pouvoirs entre l'Eglise et l'Etat. Les enjeux sont l'école, le code civil, le statut des ordres religieux, notamment les Jésuites, et l'organisation territoriale de l'Eglise, de ses paroisses et de ses évêchés. La Suisse participe à ces affrontements: constitution de 1848 et révision de 1874. Mais le jeu entre le pouvoir central et celui des cantons répercute de manière originale le conflit Etat-Eglise.

Dans le Jura

La proclamation par Pie IX, en 1870, du dogme de l'infaillibilité pontificale selon lequel les décisions du chef de l'Eglise en matière de foi sont irréfutables, dogme confirmé par un Concile, suscita une scission au sein de l'Eglise catholique dans l'évêché de Bâle. Les gouvernements cantonaux firent savoir à l'évêque domicilié à Soleure qu'ils ne reconnaîtraient pas sur leur territoire les principes du Syllabus, encyclique papale condamnant le scientisme, le libéralisme, le socialisme, etc. L'évêque Lachat somma ses prêtres sous peine d'excommunication de refuser les directives gouvernementales. Plusieurs ne lui obtempérèrent pas. Ainsi fut créée cette Eglise originale, dite des «vieux-catholiques» ou catholiques chrétiens qui compte encore en Suisse 11 748 fidèles.

Par contrecoup, les gouvernements cantonaux, notamment Berne, exigèrent que l'évêque retire son excommunication. Il s'y refusa. Il fut alors déclaré déchu et dut se réfugier à Lucerne. Réaction dans le Jura bernois. Nonante-sept prêtres protestèrent. Le gouvernement bernois les déclara à leur tour déchus. Ils ne seront amnistiés que cinq ans plus tard. Devant les protestations et les manifestations jurassiennes de masse, le canton de Berne, dans le style de LLEE, fait occuper militairement le Jura, prononce des peines

d'amende et de prison. La mémoire collective n'oubliera pas ces cinq années de répression. Dans sa lutte pour la souveraineté, le canton du Jura saura y puiser son énergie. Les détours de l'histoire sont imprévisibles. Pie IX l'anti-libéral aura œuvré pour un supplément de liberté helvétique.

A Genève

A l'époque déjà, Rome souhaitait qu'un évêché soit créé à Genève, ce haut lieu historique du protestantisme. La solution de compromis aurait été qu'à l'intérieur de l'évêché de Lausanne-Fribourg-Genève soit créée une entité autonome, un vicariat apostolique, si le gouvernement genevois l'agréait. Pie IX, en période de haute tension, décide unilatéralement. Il nomme vicaire apostolique le curé Mermillod, carougeois, fidèle aux décisions pontificales, Genève et la Berne fédérale sont placés devant le fait accompli. Mermillod est sommé de refuser sa nomination. Il n'accepte pas d'obtempérer. Il est sur le champ banni (quoique citoyen suisse). Le pape proteste dans une encyclique qui condamne universellement la Suisse. Le Conseil fédéral réagit en rompant les relations diplomatiques avec le Vatican. Monseigneur Agnozzi, nonce apostolique, est prié de quitter la Suisse.

A Genève, peu de séquelles durables. La greffe «vieux-catholique» que le gouvernement a cherché à implanter n'a pas pris ultérieurement. La séparation rigoureuse de l'Eglise et de l'Etat a mis définitivement fin à une ingérence étatique. Mais demeure le problème de l'évêché, toujours zone sensible. Et la nouvelle Constitution fédérale n'a pas osé biffer l'alinéa 3 de l'article 72: «Il ne peut être érigé d'évêché sans l'approbation de la Confédération».

Bilan d'un bienheureux

Un schisme localisé, un territoire qui trouve des raisons profondes à revendiquer un jour sa souveraineté, un article

constitutionnel consolidé, Pie IX n'aura pas été étranger à notre histoire pour des raisons autres que la «perfection chrétienne» que l'Eglise catholique lui a reconnue. *ag*

Médias

LA NEUE ZÜRCHER Zeitung publie une série d'articles consacrés au Tessin. Celui du 30 août aurait mérité d'être largement diffusé. Le professeur et ancien procureur Paolo Bernasconi rendait attentif aux risques élevés d'infiltrations mafieuses en Suisse. Venant d'une personne autorisée et répercutées dans la NZZ, ces réflexions devraient être connues même en tenant compte du copyright.

UN COURS DE formation de trois ans est organisé pour des théologiens désireux de devenir des pasteurs formés à la technique des médias et des relations publiques. Les douze théologiens (H+F) de langue allemande qui le suivent à Bienne espèrent ainsi acquérir les moyens de mieux présenter leur Eglise dans les médias. (Info, Tages-Anzeiger)

UN HEBDOMADAIRE ALÉMANIQUE attaque avec toujours plus de violence le conseiller fédéral Ogi. Il s'agit de Zeit-Fragen, membre de la communauté de travail européenne «Mut zur Ethik» (Courage en faveur de l'éthique). Dans son édition du 28 août, il publie en première page le texte du Général Guisan «Pour notre liberté» paru en 1948 dans le livre *La démocratie suisse*. Combien y a-t-il de publications de ce genre en Suisse? Autrefois c'étaient les publications de gauche et d'extrême-gauche qui se multipliaient, maintenant ce sont celles d'en face, à droite. *cfp*